



PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

2019

Action & Développement

SOMMAIRE

1. Contexte et justification	2
2. Répartition des problématiques sectorielles	4
3. Planification des programmes de développement à démarrer en 2019	5
4. Stratégie d'implémentation du PTA 2019	6
5. Calendrier de mise en œuvre du PTA 2019	6

1. Contexte et justification

Le présent plan de travail annuel (PTA) décrit les stratégies à opérationnaliser par l'organisation Act-Dev au cours de l'année 2019 pour l'accomplissement de sa vision quinquennale qui est libellée comme suit : « Être une organisation qui contribue efficacement à l'avènement d'une société où les communautés rurales les plus pauvres améliorent durablement leurs moyens d'existence et sont résilientes aux différents chocs environnementaux et sociétaux ».

Le PTA 2019 intègre les conclusions clés issues du rapport annuel de performance 2018 de l'ONG. Il s'agit notamment d'initier des interventions qui ne nécessitent pas forcément la mobilisation de l'aide au développement tout en renforçant les capacités de mobilisations de ressources externes nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Il s'inscrit également dans l'actuel contexte de développement des secteurs agricole et environnemental béninois caractérisés par plusieurs faits dont les plus marquants sont libellés dans les paragraphes ci-dessous.

Selon le rapport de performance du secteur agricole, au cours de la campagne 2017-2018¹, la production céréalière, celle des racines et tubercules, des légumineuses et des cultures maraîchères ont respectivement connu un accroissement de 13,61 %, 0,43 %, 10,57 % et 0,5 %. Les racines et tubercules ainsi que les cultures maraîchères ont les taux d'accroissement les plus faibles.

L'analyse genre de l'évolution des différentes cultures vivrières fait apparaître une contribution différenciée des hommes et des femmes à la production en rapport avec la superficie emblavée. Pour l'ensemble des cultures vivrières, la superficie réalisée et la production des hommes sont respectivement

5 fois et 6 fois plus grandes que celle des femmes. Le rendement des femmes toutes cultures confondues est de 3,40 t/ha et celui des hommes est 1,13 fois supérieur. Ces différences s'expliquent entre autres par l'accès inéquitable des femmes et des hommes aux intrants de production compte tenu de diverses pesanteurs socio-économiques et culturelles. Or, il est reconnu que les femmes rurales contribuent plus à la sécurité alimentaire des ménages agricoles.

Pendant que le solde vivrier national du maïs, du mil, du sorgho, du manioc et du soja a augmenté, celui du riz, de l'igname, du niébé et de l'arachide a subi un déficit respectif de -81 %, -21 %, -73 % et -192 %. Il est alors urgent de développer des actions pour accroître les soldes vivriers des quatre dernières cultures.

Le niveau de production animale et celui des espèces halieutiques a connu un accroissement respectif de 2,69 % et 15,69 %. Toutefois, ces augmentations restent insuffisantes puisque les volumes de production animale et d'espèces halieutiques ne couvrent actuellement respectivement que la moitié et 33,31 % des besoins de la population. Il faut donc développer des interventions pour améliorer le niveau de production des espèces animales et halieutiques.

En ce qui concerne la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique, seul 1,1 % des terres agricoles (dont la superficie est estimée à 2 millions d'hectares) est sous pratique de gestion durable des terres (GDT). Or les départements des Collines, Alibori, Zou et Borgou sont couverts par des terres arborant majoritairement un niveau de fertilité très faible. Il est donc nécessaire de déployer des interventions en vue d'accroître substantiellement la proportion de terres agricoles sous pratiques GDT.

¹ MAEP (2017) : Rapport de performance du secteur agricole, gestion 2017. 85 p.

Par ailleurs plusieurs défis doivent être relevés. Il s'agit notamment :

- du suivi des paramètres pluviométriques ;
- du suivi de la situation phytosanitaire du riz, du maïs et des cultures maraîchères ;
- de la mise en place d'initiatives pour freiner l'expansion de l'utilisation des engins de pêche prohibés ;
- de l'augmentation de l'offre en semences certifiées de maïs et de riz qui a baissé respectivement de 66,61 % et 21,18 % ;
- l'amélioration du mécanisme de mise en place des intrants vivriers.

Dans le secteur de l'environnement, l'une des solutions et orientations stratégiques inscrites dans le Plan National de Développement 2018-2025² est de «garantir la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et de l'émergence des pôles régionaux de développement» en réponse à la faible gestion des ressources naturelles et à la dégradation des écosystèmes qui est une caractéristique du non-respect des lois, normes et standards. De manières détaillées les différents problèmes environnementaux auxquels le Bénin doit trouver des solutions sont :

- La dégradation des terres : environ 2,2 millions d'hectares de terres (19 % du territoire national) sont dégradés soit 220 000 ha/an ;
- L'érosion des sols qui représente une perte annuelle de 49 millions de tonnes de sols. Tous les départements sont touchés, mais pas avec la même intensité. Le Zou et les Collines, le Mono et le Couffo puis l'Ouémé et le Plateau viennent en tête avec respectivement 13,7 millions, 10 millions et 9,4 millions ;

² MPD (2018) : Plan National de Développement. 300 p.

- Dynamique négative de changement d'occupation des terres avec la régression des forêts, des savanes respectivement de 21 % et 15 % contre une augmentation de l'étendu des terres de cultures et des zones urbaines. Les conséquences de ce processus vont de l'érosion des terres au comblement des cours d'eau.
- Diminution projetée des écoulements de surface à l'horizon 2050-2100 sur l'ensemble du bassin de l'Ouémé,
- Les changements climatiques qui se traduiront par une baisse des rendements de l'ordre de 3 à 18 % à l'horizon 2025 par rapport à la période actuelle d'une part et une baisse de la productivité des ressources halieutiques.
- La régression de la capacité de séquestration de carbone qui est passée de (52,0) Mt E-CO₂ en 1995 à (41,3) Mt E-CO₂ en 2005, soit une diminution de 20,6 %, et à (35,4) Mt E-CO₂ en 2012, soit une diminution de 32 %.
- Les menaces sur la biodiversité qui incluent la déforestation, les feux de brousse, la pollution des eaux, le braconnage, l'introduction des espèces exotiques envahissantes, le surpâturage, la surexploitation de la flore et de la faune terrestres et aquatiques liées aux activités de développement.

2. Répartition des problématiques sectorielles selon les objectifs et domaines d'ACT-DEV

Les différents problèmes et défis des secteurs agricoles et environnementaux du Bénin se rapportent principalement à deux objectifs stratégiques du PSQ 2018-2022 d'Act-Dev ainsi qu'à ces quatre domaines d'interventions (Agriculture, élevage,

environnement et recherche-action). Ces objectifs seront priorisés dans le PTA 2019. Toutefois, les interventions relatives aux deux autres objectifs du plan stratégique qui sont transversales seront également exécutées.

Problèmes/Défis identifiés au niveau national	Objectif stratégique d'Act-Dev concerné	Domaines d'interventions
AGRICULTURE		
Faible taux d'accroissement des racines et tubercules ainsi que les cultures maraîchères	Réduction du niveau d'insécurité alimentaire dans les communautés rurales	Agriculture
Accès inéquitable des femmes et des hommes aux intrants de production		
Solde vivrier déficitaire du riz, de l'igname, du niébé et de l'arachide		
Faible taux de couverture des besoins des populations par les productions d'espèces animales et halieutiques		
Augmentation de l'offre en semence certifiée de maïs et de riz		
Amélioration du mécanisme de mise en place des intrants vivriers		
Faible proportion de terres agricoles sous pratiques GDT		
Besoin de suivi des paramètres pluviométriques		Recherche-Action
Suivi de la situation phytosanitaire du riz, du maïs et des cultures maraîchères		
Mise en place d'initiatives pour freiner l'expansion de l'utilisation des engins de pêche prohibés		Environnement
ENVIRONNEMENT		
Dégradation des terres	Préservation de l'environnement et conservation de la biodiversité	Environnement
Érosion des sols		
Dynamique négative de changement d'occupation des terres avec la régression des forêts, des savanes		
Diminution projetée des écoulements de surface sur l'ensemble du bassin de l'Ouémé		
Changements climatiques		
Régression de la capacité de séquestration de carbone		
Menaces sur la biodiversité		

3. Planification des programmes de développement à démarrer en 2019

Objectifs	Programmes	Sous-programmes	Problématiques à solutionner	Partenaires provisoires	ODD couvert
Objectif 1 : Réduction du niveau d'insécurité alimentaire dans les communautés rurales	Programme 1: Amélioration durable de la production agricole	1. Agriculture résiliente au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> > Faible proportion de terres agricoles sous pratiques GDT > Besoin de suivi des paramètres pluviométriques 	ATDA OBEPAB ProSol/GIZ CDE/UP	13.1 2.4 15.3
		2. Amélioration de la compétitivité des filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> > Faible taux d'accroissements des racines et tubercules ainsi que les cultures maraîchères > Accès inéquitable des femmes et des hommes aux intrants de production > Solde vivrier déficitaire du riz, de l'igname, du niébé et de l'arachide > Faible taux de couverture des besoins des populations par les productions d'espèces animales et halieutiques > Augmentation de l'offre en semence certifié de maïs et de riz > Amélioration du mécanisme de mise en place des intrants vivriers > Suivi de la situation phytosanitaire du riz, du maïs et des cultures maraîchères 	ATDA MAEP FUPRO-Bénin INRAB OBEPAB THP-Bénin AQUADED	2.1 2.3
Objectif 2 : Préservation de l'environnement et conservation de la biodiversité	Programme 3 : Gestion durable des ressources naturelles	5. Conservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'initiatives pour freiner l'expansion de l'utilisation des engins de pêche prohibés > Dégradation des terres > Erosion des sols > Dynamique négative de changement d'occupation des terres avec la régression des forêts, des savanes > Diminution projetée des écoulements de surface sur l'ensemble du bassin de l'Ouémé > Changements climatiques > Régression de la capacité de séquestration de carbone > Menaces sur la biodiversité 	ACED Fondation ReBin	14.2 14.4 15.1 15.2 15.5

4. Stratégie d'implémentation du PTA 2019

La mise en œuvre du PTA commencera prioritairement par la planification stratégique des deux grands programmes de développement retenus. Le manuel de rédaction de projet de l'organisation conçu en 2018 sera utile à cet effet. Dans la planification, il est important d'inclure des projets/activités qui tiennent compte :

- des réalités financières actuelles d'Act-Dev ;
- des compétences réellement disponibles actuellement à Act-Dev ;
- des projets planifiés, mais non exécutés du PTA 2018
- De l'urgence d'orienter les interventions d'Act-Dev de sorte à concrétiser la mission du PSQ 2018-2022 qui est « Actions nouvelles et durables contre la pauvreté » ;
- d'une approche intégrée qui inclut tous les programmes stratégiques du PSQ 2018-2022 ;
- Des partenariats stratégiques acquis en 2018 ou susceptibles d'être enclenchés en 2019 ;

- de la collaboration avec les acteurs publics, privés et les communautés en ressortant clairement leurs intérêts.

Les étapes indiquées pour la planification stratégique des programmes de développement peuvent être synthétisées comme suit :

- Analyse des problèmes
- Analyse des acteurs
- Construction de l'objectif
- Proposition d'un avant-projet
- Construction de la stratégie du programme
- Analyse des risques et hypothèses
- Identification des indicateurs
- Conception du cadre logique
- Planification et mise en œuvre opérationnelle des programmes avec l'inclusion d'un plan de suivi-évaluation et de capitalisation d'expériences ;
- Recherche continue de financement

5. Calendrier de mise en œuvre du PTA 2019

Activités	T1	T2	T3
Planification stratégique de 2 programmes de développement			
Recherche de financement & partenaires			
Opérationnalisation des programmes de développement			
Renforcement des capacités techniques d'Act-Dev			
Renforcement du système de gouvernance d'Act-Dev			
Amélioration de la visibilité d'Act-Dev			
Rédaction du RAN 2019			
Bilan financier 2019			